



Paris, le 10 Avril 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Union Nationale de l'Apiculture Française installe six ruches sur le toit de l'Hôtel de Ville de Martigues dans le cadre du projet " L'ABEILLE, SENTINELLE DE L'ENVIRONNEMENT "

Mardi 24 Avril 2007 à 11H
Hôtel de Ville – avenue Louis Sammut - 13500 Martigues

en présence de

Paul LOMBARD, Maire de Martigues

Henri CLEMENT, Président de l'UNAF

Jean-Paul BARBEZIER, Président du Syndicat Apicole l'Abeille Arlésienne,
et de nombreuses personnalités

Signée officiellement ce mardi 24 avril 2007 par la Ville de Martigues, la Charte « L'Abeille, Sentinelle de l'Environnement », est un programme national qui a pour but de sensibiliser les collectivités territoriales, les entreprises et le grand public à la survie des Abeilles et à la sauvegarde de la biodiversité végétale.

L'Abeille au cœur du dispositif de protection de l'environnement

Martigues s'inscrit pleinement dans ce projet car elle possède une culture de la préservation de ses espaces naturels inégalée.

Pavillon bleu d'Europe depuis 1994, Grand Prix National de Fleurissement depuis 1996, professionnels et habitants reconnaissent cette culture qui s'est traduite par la création, dès l'année 1961 d'un service des espaces verts et forestiers.

Soucieuse de préserver son environnement, la Ville de Martigues a adopté un plan local d'urbanisme en 2006 qui donne toutes leurs valeurs aux 3 000 hectares d'espaces forestiers et aux milliers de mètres carrés d'espaces verts et fleuris qui ornent son centre ville et ses quartiers.

L'UNAF et son syndicat local adhérent prennent en charge la gestion des six ruches, la Ville s'engageant à mettre en œuvre les grands principes de la Charte en développant des actions de sensibilisation et de communication auprès du public.

Aujourd'hui, la plupart des collectivités locales de notre pays ont bien conscience du problème posé par l'utilisation irrationnelle de pesticides mal homologués, et malgré son profil toxicologique, la commission européenne vient d'inscrire le FIPRONIL (matière active du REGENT) sur la liste positive à l'annexe 1 de la directive 91/414, permettant dès lors une possible homologation en France et dans les pays européens.

Les « Sentinelles de l'Environnement » ont, plus que jamais, leur rôle à jouer aux côtés des institutions et du grand public.

Contact Presse : Anne Henriot – 04 67 04 40 89 / 06 07 03 17 56

pour en savoir plus, consultez en ligne le Dossier de Presse

« L'Abeille, Sentinelle de l'Environnement » : www.unaf-apiculture.info

26, rue des Tournelles – 75 004 PARIS – Métro-Bastille – Tel. 01 48 87 47 15 – Fax 01 48 87 76 44

Email : unaf@wanadoo.fr - Internet : <http://apiculture.com/unaf/>